



*Application mobile d'informations
et d'alertes au quotidien.*



Synthèse du Conseil Municipal du 25 Mars 2024

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, MICHEL Claude, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, DECLERCQ Frantz, Bernard CHRISTIN, COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra, VIPREY Patrick, et D'HOUTAUD Marie-Line.

Secrétaire de séance : Christelle GIRARDOT

Vote des taux de fiscalité directe locale 2024

Considérant la revalorisation annuelle de la valeur locative définie par les services fiscaux, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de maintenir les taux communaux pour l'année 2024 à l'identique de l'année 2023, à savoir :

- taxe d'habitation : 13.24 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.60 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.12 %

ONF – programme de travaux patrimoniaux 2024

Lors de la commission communale du 30/11/2023, les travaux 2024 ont été présentés par Pierre GIRARD agent ONF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'ensemble des dispositions figurant au programme de travaux dans la forêt communale en 2024 :

- Dépenses de fonctionnement : 2 866.00 € HT
- Dépenses d'investissement : 3 850.80 € HT

PEJ Avenant n°1 lot 15 – équipement de la cuisine

Le Maire expose que lors de sa séance en date du 26/06/2023, le Conseil Municipal a validé la passation d'un marché avec l'entreprise EMANN Frères pour le lot n°15 - équipement de la cuisine pour un montant de 49 257.42 € HT.

FLASH HOUTAUD



Le montant total est parfaitement exact mais il s'avère que l'entreprise a fait une erreur, non détectée lors du contrôle des offres par la maîtrise d'œuvre, dans la répartition entre l'accueil périscolaire et la micro-crèche ; il y a donc lieu de soumettre un avenant n°1.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'avenant n°1 au marché concernant le lot n°15 équipement de la cuisine sur ces bases :

- Périscolaire 47 402.42 € HT
- Micro crèche 1 855.00 € HT

Demande de subvention CAF – PEJ – Lot 15

Le Maire expose que l'équipement de la cuisine d'un montant de 47 402,42 € HT peut faire l'objet d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité charge le Maire de solliciter la CAF en vue d'une subvention pour l'équipement de la cuisine via l'appel à projet selon les modalités suivantes :

- 47 402,42 € HT X 50 % = 23 701,21 € montant sollicité

PEJ Avenant lot 2 - Terrassement VRD -

Le Maire expose que lors de sa séance en date du 26/06/2023, le Conseil Municipal a validé la passation d'un marché avec l'entreprise DE GIORGI pour le lot n°2 terrassement VRD pour un montant de 545 000.00 € HT.

Il est proposé un avenant n° 1, en raison de la nécessité de modifier les aménagements extérieurs pour que les places de parking soient perméables avec des pavés drainants pour un montant de 19 981.05 € HT

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix pour et 2 voix contre) :



- approuve l'avenant n°1 au marché concernant le lot n°2 terrassement VRD pour la modification avec des pavés drainants pour un montant de 19 981.05 € HT
- dit qu'il en découle un nouveau montant pour le lot 2 chiffré à 564 981.05 € HT

Contrat de location 2024 d'un terrain privé communal rue de la Champagne – SARL DJ PROMO (Loxam)

Le Maire rappelle qu'il est accordé la location d'un emplacement sur un terrain privé communal à la société DJ PROMO pour l'implantation d'un totem publicitaire.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de louer à la SARL DJ PROMO, à titre précaire et révocable, l'emplacement sur un terrain privé communal, pour une durée d'un an, moyennant un montant de loyer de 700 € à compter du 1^{er} juillet 2024.

ZAER - Conditions de la consultation publique

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.).

Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de mettre à disposition du public : un registre et les plans, soumis pour avis lors du Conseil du 12 Février 2024 (affaire n°10), permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR aux jours et heures d'ouverture de la Mairie du 04 Avril au 26 Avril 2024,
- dit qu'à l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal du 29 Avril 2024.

Installation classée Société Comtoise de Développement à HOUTAUD – AVIS

Le Maire expose que le Préfet du Doubs a pris un arrêté le 18 mars 2024 concernant la consultation du public relative à la demande d'enregistrement présentée par la société COMTOISE DE DEVELOPPEMENT pour la régularisation de l'exploitation d'une installation de travail du bois et matériaux combustibles analogues sur la commune de Houtaud (installation classée pour la protection de l'environnement).

Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés et communiqués au Préfet dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public. Cette consultation se déroule du 08 avril 2024 au 07 mai 2024 inclus aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité n'a aucune observation à formuler sur la demande d'enregistrement présentée par la société COMTOISE DE DEVELOPPEMENT.

Occupation du domaine public 2024– Boulangerie les Co'pains

Le Maire expose la demande formulée par la boulangerie pour occuper le domaine public devant le commerce aux fins d'y installer une terrasse (3 tables en petite restauration) du 01/06 au 30/09/2024.

Etant entendu que le trottoir devra être libéré de tout obstacle et toute gêne pour le passage des piétons et poussette, le Maire sollicite l'avis des conseillers quant à ce permis d'occupation sur le domaine public communal et demande à l'assemblée de déterminer le tarif applicable pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la délivrance d'un permis d'occupation du domaine public précaire et révocable,
- fixe les droits qui se rattachent à cette occupation à 60€ représentant 3 tables x 5 €/mois x 4 mois.



FLASH HOUTAUD

10 Avril 2024

Rythmes scolaires 2024-2027 : Organisation du temps scolaire

Issu du Ministère de l'Éducation Nationale, le cadre général définit l'organisation du temps scolaire comme suit :

- 24 heures d'enseignement réparties sur une semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin,
- Une durée d'enseignement de 5h30 au maximum par jour,
- Une demi-journée n'excédant pas 3h30,
- Une pause méridienne d'1h30 au minimum.

Si le projet d'organisation de la semaine scolaire ne s'inscrit pas dans le cadre réglementaire ci-dessus, il doit faire l'objet d'une demande de dérogation.

Le Maire rappelle pour mémoire :

PEDT 2015 – 2018 A été actée à la majorité la demi-journée supplémentaire de classe le samedi matin (dérogatoire).

PEDT 2018 – 2021 A été actée à l'unanimité des suffrages exprimés la semaine à 4 jours avec reprise anticipée d'une semaine avant la rentrée nationale (raccourcissement des congés d'été avec 37 semaines d'école (dérogatoire)).

Dans le cadre du **PEDT 2021-2024**, le Maire rappelle que lors de sa séance du 1^{er} Mars 2021, le Conseil s'était prononcé à la majorité en faveur des horaires actuellement pratiqués sur 4 jours (dérogatoire) et 36 semaines scolaires.

Pour la période 2024-2027, la proposition de reconduction (dérogatoire), votée par le Conseil d'Ecole du 22 Mars 2024 est retenue par une majorité du Conseil municipal (8 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions) comme suit :

TEMPS de Classe	Matin	Après-midi
Lundi	8h20 - 11h40	13h30 – 16h10
Mardi	8h20 - 11h40	13h30 – 16h10
Jeudi	8h20 - 11h40	13h30 – 16h10
Vendredi	8h20 - 11h40	13h30 – 16h10
24h d'enseignement	13h20	10h40

Séjour découverte Le Barboux – Classe CM2 – subvention à la coopérative scolaire

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention formulée par la coopérative scolaire dans

le cadre du séjour découverte (de fin de cycle) à "Le Barboux" de la classe de CM2 du 27 au 28 Juin 2024.

La coopérative scolaire a transmis son projet pour 19 élèves pour un montant estimé à 3 683 € pour l'hébergement, la pension et les activités auquel s'ajoutera un devis MBFC pour le transport.

Le projet sera financé pour partie par les familles concernées, l'association des parents d'élèves (APEEH) et une subvention communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'attribution d'une subvention de 45 € par élève soit 855€ pour ce séjour découverte au bénéfice des élèves de la classe de CM2.

Cette subvention permettra le paiement de la facture transport à MBFC et un versement à la coopérative scolaire sur présentation de factures acquittées.

Point d'information - École

Conseil d'école du 13/02/2024 :

- Plan Particulier de Mise en Sureté est un exercice académique contre les risques majeurs d'origine naturelle (inondation, séisme...), technologique (radioactivité, nuage toxique...) et intrusion de personnes malveillantes. Le PPMS sera déclenché le 05/04 par l'Académie au sein de tous les établissements.

- Solde de la coopérative scolaire 5 235€

- Récapitulatif des interventions et nombreuses sorties

- Effectif prévisionnel 2024-2025 : 19 inscriptions ont été estimées et remontées à l'Académie.

L'ouverture d'une 7^{ième} classe est annoncée par l'Inspecteur d'Académie sous réserve d'une révision (en fonction de la réalité des inscriptions) en juin ou septembre.

- 30 élèves ont des besoins éducatifs particuliers sur un effectif de 160 élèves.

- Tous les 5 ans, les écoles de rattachement au Collège GRENIER font parties du dispositif « Evaluation école » avec une phase d'auto-évaluation propre à l'équipe enseignante et une phase de concertation avec les différents partenaires sur 4 domaines :

✓ les apprentissages, le suivi des élèves, l'enseignement ;

✓ le bien-être de l'élève, le climat scolaire ;

✓ les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école ;

✓ l'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

L'objectif ⇒ définir un projet d'école



Inscriptions scolaires : Lors de la 1^{ière} permanence (en date 09/03/2024) 8 dossiers d'inscription en Petite section ont été déposés.

Des demandes de dérogations scolaires (entrantes et sortantes) seront statuées à l'issue des permanences d'inscription.

Point d'information – Chantier Pôle Enfance JeunesseAménagements extérieurs :

- Un arrêté d'interdiction de circulation et de stationnement sera effectif pour la période de vacances scolaires de printemps (15 au 29 avril 2024) pour permettre à l'entreprise d'entreprendre les aménagements de l'actuelle zone terrain de boules et parking « principal » de l'école.

- Puis, entre le 29 avril et le 15 juillet quatre phases de conception suivront avec sens de circulation modifiés et stationnement restreint aux abords de l'école en fonction des différents phasages.

Point d'apport volontaire : Considérant la période de travaux, il y a lieu de condamner le point d'apport volontaire enterré place de l'école jusqu'au 15 juillet 2024. Mise en place de colonnes aériennes sur les places de stationnements de la Rue du Général de Gaulle

Travaux intérieurs au bâtiment scolaire sur la période de vacances scolaires (entre le 15 et le 13 au 26 avril) :

✓ la porte permettant l'accès au « périscolaire » et à la « maternelle » sera condamné jusqu'à la fin du chantier aux motifs de la démolition de l'escalier et démontage de l'ascenseur.

✓ Interdiction totale d'accès à l'école pendant la phase démolition.

✓ Extension du préau

Point d'information – parcelle AB 18 – rectification offre par le propriétaire par courrier du 06/03/2024

Le Maire rappelle que lors de la séance du 12/02/2024, le Conseil a décidé d'acquérir la parcelle AB 18 aux conditions proposées dans le courrier adressé en Mairie le 02/02/2024 soit au prix de quatre mille neuf cents euros (4 900€).

Or, le vendeur a envoyé un courrier reçu le 07 mars 2024 dans lequel il annonce avoir commis une erreur de frappe. Son offre de 4 900 € aurait dû, selon lui, être lue comme étant de 49 000€

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

Commission ordures ménagères : Fixation du taux de la TEOMi (un prix fixe + un prix variable en fonction du nombre de levée) qui sera votée lors du prochain conseil communautaire du mois d'avril.

Commission DMO : Groupement de commande pour différentes prestations

Réunion à Morteau pour la révision du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations) : Sujet important pour les PLUi avec une enquête publique en fin d'année avec trois phases (gestion des risques, maîtrise d'urbanisation, création d'un nouveau modèle hydraulique)

Commission solidarités communautaires :

- approbation du nouveau contrat de Ville avec « Quartiers 2030 », volet prévention de la délinquance
- diagnostic et feuille de route de la CTG (Convention Territoriale Globale)

Commission économie :

✓ La Belle – Vie : Gestion des baux de location et projet de restauration du bâtiment

✓ Gravilliers tranche 2 : changement de parcelle pour le projet du crématorium + réserve d'une parcelle pour les usages de la CCGP

✓ Positionnement de la CCGP pour l'acquisition d'une maison vers La Rotonde de propriété de Néolia

Commission Eau et Assainissement

✓ Assainissement

- Point sur les différents réseaux
- Accélération des contrôles fait lors des ventes de maison : 456 contrôles en 2023 pour 548 logements (411 conformes et 137 non-conformes)

- Acquisition d'étangs pour le bassin d'infiltration : lancement d'un projet d'expropriation suite à un désaccord sur le prix entre les deux parties (vendeur/acquéreur)

- Station d'épuration conforme mais résultats d'analyse moyens et gros volume d'eau claire parasite non justifié dans le réseau.

✓ Eau

- Points sur les rendements : Houtaud est à 98.7 %
- Question sur le transfert des excédents du budget eau de certaines communes

- Même volume consommé que l'année précédente : 2 900 000 m³



FLASH HOUTAUD

- Augmentation du prix de l'eau de 39 à 50% selon les communes : proposition de bonus/malus en fonction des périodes critiques
- Etat des nappes : niveau moyen
- Recrutement : un ouvrier eau potable et un responsable d'ouvrage



Décisions du Maire

- ✓ Dans le cadre de différents sinistres pour la période de 2022-2023, cinq indemnisations proposées par l'assurance GAN pour un montant global de 5 945,63€ est acceptée.
- ✓ Dans le cadre de mesures de débit et de pression sur des poteaux incendie, il y a lieu de passer un marché avec la SAS Gaz et Eaux pour un montant de 1 620.00 € TTC
- ✓ Il est décidé de procéder au virement de crédits du chapitre 67 au chapitre 63 afin de procéder au remboursement d'une Taxe Locale de Publicité Extérieure.
- ✓ Mme le Maire décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant le bien cadastré AC n°11 au « 4, Rue de Traverse ».

Questions diverses

- ✓ OPAH permanences SOLIHA à la CCGP tous les :
 - 1^{er} mardi du mois de 14h00 à 18h00
 - 3^{ème} vendredi du mois de 14h00 à 17h00

Lors des sept permanences (octobre 2023 – février 2024), 35 contacts ont été établis qui se décomposent 23 propriétaires occupants, 10 propriétaires bailleurs et 2 syndicats de copropriété.

✓ Agenda

- Commémoration Toussaint Louverture Dimanche 07/04 à 11h00 au Château de Joux
- Lundi 08 avril à 20h00 réunion AMO et Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit pour la Fibre dédiée
- Complémentaire aux réunions de chantier du mercredi matin à 09h00, une visite chantier PEJ est proposée lundi 8 avril à 18h00
- Nettoyons la nature le Samedi 04 mai 2024 RDV 9h45 Départ 10h00
- Dimanche 05 mai 2024 à 16h00 Bénédiction de la Croix restaurée par le Père Pascal

10 Avril 2024

- Dimanche 09 Juin 2024 Participation requise pour les élections européennes

- ✓ Avancement de grade d'un agent communal : retour avis favorable CST
- ✓ L'association Prévention routière a annulé le dispositif « Savoir rouler à vélo » pour l'année 2023-2024 aux motifs des Jeux Olympiques et de la forte mobilisation de la Gendarmerie Nationale. La temporalité n'est pas la même et le motif de désistement interroge. La subvention votée au titre de ce dispositif ne sera pas versée.

✓ Visite du Département : Mesdames Florence ROGEO Vice-présidente en charge des mobilités et infrastructure et Claire RIVET Chef du service territorial d'aménagement de Pontarlier sont venues en Mairie pour évoquer les différents points noirs de circulation sur le territoire communal.

Même si aux vus de nos échanges la déviation ne semble pas d'actualité pour le Département, nous sommes dans l'attente d'une réponse officielle sur la motion prise en faveur de la déviation RD72.

- ✓ Schéma mode doux : 2024 recrutement d'un cabinet qui se verra confié les études sur :
 - l'axe Houtaud-Pontarlier avec la traversée (en surface) de la RN57 et
 - l'axe Houtaud - Les Granges Narboz ⇨ Pontarlier.

✓ Prochaine séance de Conseil municipal : Lundi 29 avril 2024 à 20h30

INFO COMMUNALE

TRAVAUX



Dans le cadre des aménagements extérieurs du Pôle Enfance Jeunesse, en raison des travaux de décapage, le **parking** de l'école sera totalement **fermé** (stationnement et circulation) pendant les prochaines vacances scolaires du **15 au 28 avril 2024**.

Du **15 au 28 avril 2024**, la circulation sera restreinte à une voie du n°1 au n°7 de la rue du Général de Gaulle (dans le sens de la place de l'école en direction de la salle des fêtes.)

Puis pour la période du **29 avril au 15 juillet 2024**, des travaux se poursuivront avec différentes phases,



03.81.46.48.54



www.houtaud.fr



mairie.houtaud@wanadoo.fr

FLASH HOUTAUD

délimitées par des barrières, et perturberont fortement le stationnement et la circulation aux abords de l'école.

Des arrêtés de circulation et de stationnement sont consultables au panneau d'affichage et sur Panneau Pocket.



Du **15 avril au 15 juillet 2024**, les points d'apport volontaires situés à proximité de l'école seront temporairement condamnés. Pendant cette période, des colonnes aériennes seront installées sur les places de stationnement de la rue du Général de Gaulle.

Nous sommes conscients que les travaux nécessaires à l'amélioration de la sécurité autour de l'école vont générer une période de contraintes.

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme pour adapter vos déplacements sur cette zone sensible pendant quelques semaines.

Nous vous remercions d'être prudent et conciliant pour le bon déroulement du chantier et la sécurité de tous.

BIBLIOTHEQUE



Du fait de travaux de démolition dans le bâtiment scolaire pendant les vacances, la bibliothèque Municipale sera exceptionnellement fermée les :

Samedis 20 et 27 Avril 2024



Samedi 04 Mai 2024
devant l'école à **09H45**
pour un départ à 10H00.

Une action utile et citoyenne, qui réunit toutes les générations, pour nettoyer le village.

Repas de la Fête des Mères

La Commune offrira un repas à toutes les mamans du village, le :

Vendredi 31 Mai 2024
à 20 heures
Salle des fêtes de Houtaud

Une invitation (avec un coupon réponse) distribuée dans chaque boîte aux lettres et publiée sur Panneau Pocket devra être retournée AVANT le 12/05/2024 sur l'adresse dédiée **mamans2023.mairie@gmail.com**

10 Avril 2024



PAROLES AUX ASSOCIATIONS

Remerciements

Les membres du bureau et les adhérents du Club Hostastien de l'Amitié remercient les généreux donateurs pour les lots offerts à l'occasion de leur petit loto de printemps.

Merci à la boulangerie Les Co'pains, Créacom Services, Didie Coiff', Fresh, Houtaud Pizz, Ixina Cuisine, Leclerc, Paquett'clap Parapharmacie Boticinal, Pharmacie du Drugeon et à Séduc'tif.



Fête du Village

14 SEPTEMBRE 2024



Toutes les associations de Houtaud se mobilisent pour que toutes les familles s'amuse et se rassemblent.

A vos agendas, pour que ce 1^{er} évènement soit une réussite ; **réservez cette date.**

Contacts : Maxime FOURNIER Président
Jérôme DOUARD Vice-Président
Mélanie FEVRE Trésorière
Laurent COUSIN Vice-Trésorier
Sandra D'HOUTAUD Secrétaire
Daniel D'HOUTAUD Vice-secrétaire

Banquet des Classes en 4 et 9 Dommartin - Houtaud

Le **Dimanche 10 Novembre 2024** se tiendra le **banquet des classes** à la salle des fêtes de Houtaud

- Réservez cette date -

Participer au repas qui regroupe tous les habitants ou natifs de Dommartin et Houtaud dont les années de naissance se terminent en 4 ou 9

Coupons d'inscription et informations à venir prochainement

Contact : Marie PONTARLIER – Charles FAVRE



03.81.46.48.54



www.houtaud.fr



mairie.houtaud@wanadoo.fr